

# CREFOP Ile-de-France : une vision partagée de l'action régionale pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles

Mis à jour le 05 Avril 2022



Le CREFOP assure la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi. En Ile-de-France, son secrétariat permanent est assuré par Défi métiers.

© Défi métiers

## Introduction

Les **Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles** (CREFOP) ont été créés par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Ils résultent de la fusion du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) et du Conseil régional de l'emploi (CRE). Les CREFOP constituent les seules instances de gouvernance qui demeurent dans le système de formation professionnelle suite à la réforme de septembre 2018.

Les CREFOP ont vocation à rationaliser le pilotage des politiques régionales de l'emploi et de la formation en créant un **lieu de concertation unique**. Ils constituent une véritable instance quadripartite (Etat/Région/représentants des employeurs/représentants des salariés), qui conditionne l'efficacité des politiques conduites dans les territoires.

Les CREFOP, dont la composition est fixée par arrêté préfectoral, sont présidés par le(la) préfet(te) de Région ou son (sa) représentant(e) et par le (la) président(e) du Conseil régional ou son(sa) représentant(e).

Leur composition comprend :

- des représentants de l'Etat (dont recteur d'académie, Drects ou Drieets, Driaaf, etc.)
- des représentants du Conseil régional
- des représentants des organisations syndicales des salariés et des organisations professionnelles des employeurs
- des représentants des réseaux consulaires

Siègent également au sein du comité, sans voix délibérative, des **représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle**.

La présidence du Conseil régional et le préfet de Région peuvent inviter des représentants de collectivités territoriales, d'opérateurs ou des personnalités qualifiées à participer aux réunions du comité, sans qu'ils prennent part aux délibérations.

## Les Missions des CREFOP

Les missions des CREFOP sont fixées par décret. Les CREFOP assurent la **coordination** entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la **cohérence des programmes** de formation dans la région. Ils sont également chargés des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques publiques relevant de son champ.

**Missions de concertation** : les CREFOP participent à l'élaboration et à l'animation du Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), en fonction des orientations données par la Région.

**Missions d'évaluation** : les CREFOP sont chargés d'établir chaque année un bilan régional des actions financées au titre de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Pour mener à bien cette mission, ils sont informés du montant de la taxe d'apprentissage et de ses affectations, du financement des contrats de professionnalisation, ainsi que des projets d'investissement et des moyens dont disposent les services régionaux de Pôle emploi.

**Missions de consultation** : les CREFOP émettent un avis sur le cahier des charges et les conventions Etat-Région organisant le Service public régional de l'orientation (SPRO), les programmes relevant du Service public régional de la formation professionnelle (SPRFP), le projet de convention Région-Pôle emploi, les conventions régionales emploi-formation-orientation et la carte des formations professionnelles initiales.

Les CREFOP sont constitués de commissions thématiques, différentes selon les régions (cinq commissions en Ile-de-France, voir plus bas).

Les réunions du CREFOP sont l'occasion d'établir un bilan régulier sur l'état d'avancement et le bon déroulement des actions régionales financées au titre de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

## Le CREFOP Ile-de-France



En Ile-de-

France, une organisation du CREFOP en trois niveaux a été retenue.

### 1. Le bureau du CREFOP Ile-de-France

Il est composé de 16 membres (titulaires et suppléants) dont :

- 4 représentants du Conseil régional
- 4 représentants de l'Etat
- 1 représentant de chaque organisation syndicale de salariés et de chaque organisation syndicale d'employeurs

Le bureau se réunit au moins 4 fois par an et en tant que de besoin à la demande de la majorité de ses membres.

## 2. Le CREFOP plénier Ile-de-France

Il est composé d'environ 80 membres (titulaires et suppléants) dont :

- 6 représentants de la région désignés par le Conseil régional
- 6 représentants de l'Etat (Drieets, Driaaf, Région académique)
- 2 autres représentants de l'Etat désignés par le préfet de Région
- 8 représentants des organisations syndicales nationales interprofessionnelles de salariés (CFTC, CFDT, CFE-CGC, CGT, FO) et d'employeurs (CPME, Medef, U2P)
- 3 représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et multi-professionnel (FRSEA, Udes, Fesac)
- 2 représentants des organisations syndicales intéressées (FSU, Unsa)
- 3 représentants des réseaux consulaires (Chambre régionale d'Agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat)
- 9 représentants des principaux opérateurs de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelles (Enseignement supérieur, Pôle emploi, Agefiph, Cheops Cap emploi, Transitions Pro, ARML, Apec, Onisep, Défi métiers)
- Autres opérateurs de l'emploi (Afpa, Grafie, Fagerh)

Le CREFOP plénier se réunit au moins 3 fois par an. Un calendrier de travail est établi annuellement.

*Les listes des personnes membres du bureau du CREFOP et du CREFOP plénier Ile-de-France ont été initialement fixées par les arrêtés préfectoraux n° 2021-03-22-00007 (bureau) et n° 2021-03-22-00008 (plénier) du 22 mars 2021, pour une durée de 3 ans ([consulter les arrêtés préfectoraux](#) (1)). Toutefois, ces listes ont évolué au fil du temps.*

## 3. Les commissions thématiques

Les commissions permanentes sont au nombre de 5 et portent sur les thématiques suivantes :

- Formation professionnelle initiale (scolaire et apprentissage) ;
- Formation professionnelle continue (incluant le groupe certification et VAE) ;
- Handicap ;
- Service public régional de l'orientation ;
- Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi.

Chaque commission possède sa propre feuille de route (objectifs, fonctionnement, calendrier, etc.). Des commissions temporaires peuvent également être créées en fonction des besoins.

## Le rôle de Défi métiers

Assuré à l'origine par le **Conseil régional d'Ile-de-France** et la **Drieets (Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)**, le secrétariat permanent du CREFOP est confié à Défi métiers de façon effective depuis octobre 2021.

Ce rôle permettra à Défi métiers de renforcer son appui auprès des services de l'Etat et de la Région et ainsi d'être au cœur de la **stratégie régionale concertée**. Cette nouvelle organisation est proposée dans un objectif de renforcement du rôle opérationnel du CREFOP et du suivi de ses travaux.

L'intervention de Défi métiers, validée par le bureau du 20 octobre 2021, s'articule autour de 4 axes :

- organisation et régulation du fonctionnement interne du CREFOP (collecte des ordres du jour et des documents, envoi de l'invitation accompagnée des documents préparatoires, enregistrement et retranscription, diffusion des arrêtés de nomination, etc.) ;
- outillage des instances (fichier unique et qualifié des membres, tableau de bord de suivi, calendrier des instances, etc.) ;
- développement et animation des interactions entre instances et membres (information sur les travaux des commissions, partage des ressources documentaires produites par/pour le CREFOP, etc.)
- développement la visibilité externe du CREFOP Ile-de-France (création d'une identité visuelle, etc.).

## Tags

Tags : [Crefop](#) [2] | [Défi métiers](#) [3] | [orientation](#) [4] | [formation](#) [5]